

### Annexe A – Comparaison des catégories d’inscription

Profession/organisme de réglementation	Catégories	Renseignements
<b>Docteurs en naturopathie</b>		
Colombie-Britannique	Inscrit à part entière	Autorisé à exercer en Colombie-Britannique
	Étudiant	Une personne actuellement inscrite dans un programme d’études médicales en naturopathie
Alberta	Catégorie générale	Un membre réglementé qui satisfait à toutes les exigences pour exercer.
	Provisoire	Un membre réglementé qui satisfait à toutes les exigences pour exercer, à l’exception de la réussite des examens ou l’évaluation des compétences du candidat lorsque celui-ci est qualifié pour exercer la profession de praticien en naturopathie dans une autre province.
	Courtoisie	Un praticien en naturopathie inscrit en règle dans une autre province qui est inscrit temporairement pour une fin précise.
	Annulé	Un DN qui était un membre réglementé dans le passé, mais qui n’est plus autorisé à exercer.
	Suspendu	Un membre réglementé qui est suspendu de l’exercice.
Saskatchewan	Praticien à part entière	Autorisé à exercer la profession en Saskatchewan.
	Non actif	Un inscrit qui est un praticien à part entière, mais qui n’exerce plus la profession.
	Restreint	Un particulier qui exerce sous la supervision d’un membre praticien à part entière.
	Temporaire	Une personne inscrite auprès d’un autre organisme de réglementation de la naturopathie au Canada qui a la capacité d’exercer, à part entière ou avec des restrictions, pendant un certain temps.
	Étudiant	Une personne inscrite à un programme de médecine naturopathique ou récemment diplômée, mais qui n’a pas encore obtenu un certificat de praticien restreint ou à part entière.
Manitoba	Générale	Une personne autorisée à exercer la profession au Manitoba.
	Non actif	Un ancien inscrit à part entière qui n’exerce pas la profession.
	Temporaire	Un DN d’une autre province réglementée au Canada autorisé à exercer au Manitoba pour une période déterminée.

**Professions de l'Ontario\***

Le tableau suivant présente les catégories d'inscription énoncées dans les règlements pris en application de la loi propre à la profession pour chaque profession de la santé de l'Ontario. Les dispositions relatives à la détention des divers certificats et les conditions relatives à l'exercice se trouvent dans les règlements respectifs.

Audiologues et orthophonistes	Titulaire, débutant, non-praticien, universitaire, situation d'urgence.
Podologues	Général, universitaire, enseignement, urgence.
Chiropraticiens	Général, temporaire, membre inactif, retraité, urgence.
Hygiénistes dentaires	Général, spécialité, inactif, urgence.
Technologues dentaires	Général, inactif, urgence
Dentistes	Général, spécialité, académique, enseignement, formation post-spécialisée, étudiant diplômé, visiteur académique, courte durée, urgence.
Denturologistes	Général, urgence.
Diététistes	Générale, temporaire, provisoire, urgence.
Homéopathes	Générale, droits acquis, membre inactif, urgence.
Kinésiologues	Générale, membre inactif, urgence.
Massothérapeutes	Générale, membre inactif, urgence.
Technologistes de laboratoire médical	En exercice, non actif, d'urgence.
Technologues en radiation médicale et en imagerie médicale	Pour l'exercice d'une spécialité, spécifique pour l'exercice d'un emploi — médecine nucléaire, urgence.
Médecins	Exercice indépendant, exercice universitaire, visiteur universitaire, exercice supervisé, exercice indépendant temporaire, exercice en situation d'urgence, exercice dans la fonction publique, exercice dans une région mal desservie, exercice en milieu hospitalier, exercice restreint.
Sage-femme	Exercice général, exercice supervisé, urgence, membre inactif, transitoire.
Naturopathes	Générale, membre inactif, urgence.
Infirmières et infirmiers	Pour les infirmières et infirmiers autorisés : Générale, supérieure, temporaire, affectation spéciale, d'urgence, membre inactif. Pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés : Générale, temporaire, affectation spéciale, d'urgence, membre inactif.
Ergothérapeutes	Exercice général, exercice provisoire, temporaire, d'urgence.

Opticiens	Opticien inscrit, opticien stagiaire inscrit, membre inactif, opticien d'urgence.
Optométristes	Général, universitaire, d'urgence.
Pharmaciens	Pharmacien, interne, technicien en pharmacie, technicien stagiaire, pharmacien (affectation d'urgence), technicien en pharmacie (affectation d'urgence).
Physiothérapeutes	Pratique indépendante, pratique provisoire, courtoisie, urgence.
Psychologie et analyse comportementale appliquée	Psychologue autorisant l'exercice autonome, psychologue autorisant l'exercice autonome temporaire, psychologue autorisant l'exercice sous supervision, associé en psychologie autorisant l'exercice autonome, associé en psychologie autorisant l'exercice autonome temporaire, associé en psychologie autorisant l'exercice sous supervision, analyste du comportement autorisant l'exercice autonome, analyste du comportement autorisant l'exercice sous supervision, autorisant l'exercice en milieu universitaire, membre inactif, membre à la retraite, catégorie temporaire d'urgence.
Psychothérapeutes	Psychothérapeute autorisé, membre stagiaire, membre temporaire, membre inactif, urgence.
Médecine traditionnelle chinoise et acupuncteurs	Générale, membre étudiant, membre temporaire, membre inactif, urgence.

\* Les renseignements fournis sont basés sur les sites web des ordres de réglementation de la santé de l'Ontario, où des renseignements sur les catégories d'inscription sont facilement accessibles.